Département des Deux-Sèvres

Préfecture: 04/06/2024

Mise en ligne : 07/06/2024

COMMUNE DE MAGNÉ Délibération du Conseil Municipal du 30 mai 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE,

ET LE 30 MAI A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR SEBASTIEN BILLAUD, PREMIER ADJOINT Date de la convocation : 24 MAI 2024

Étaient présents: Mesdames et Messieurs: BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurélie, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, CHAUVET Francette, GUILBOT Bernard, HAGNIER Maryse, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, JOLYS René, PRIVE Franck, VALLET Jean-Claude, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

Etaient excusés et représentés : LABORDERIE Gérard à BILLAUD Sébastien, FICHET Éric à GUILBOT Bernard, BODET Roger à CAILLEAUD Cyril, DUQUEROUX Franck à PATEJ Laurence, JACOMET Sylvie à TROMAS Catherine, LAPEGUE Karine à BAUDOUIN Michèle, VIOLLET Etienne à PRIVE Franck

Etait excusé et non représenté :

Etait Absent:

Secrétaire de séance : GUILBOT Bernard

Réf.: 2024_05_04

Objet : Création d'un emploi <u>permanent</u> d'adjoint d'animation territorial au 1^{er} septembre 2024 à temps non complet – service cantine/école/entretien

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Monsieur Billaud, premier adjoint, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions pour exercer les fonctions polyvalentes des unités scolaires/animation/entretien au sein du service cantine/école/entretien, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non-complet.

Monsieur Billaud, premier adjoint, propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2024 avec notamment les fonctions d'animation des accueils périscolaires, d'aide au restaurant scolaire et d'entretien des bâtiments communaux.

Dans ce cadre, Monsieur Billaud, premier adjoint, propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du **1**er **septembre 2024** :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint d'animation	Agent polyvalent des unités scolaires/animation/entretien	30h00

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'un des échelons du grade.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la **l'unanimité** de :

- APPROUVER la création d'un emploi permanent au grade d'Adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C comme présenté ci-dessus à temps non-complet à compter du 1^{er} septembre 2024;
- **AUTORISER ET CHARGER** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

- **DIRENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget primitif correspondant de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours ;
- **AUTORISER** le Maire, ou son représentant, ou l'adjoint délégué, à signer les arrêtés, contrats et les éventuels avenants ainsi que tout acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré, A Magné, Le 30 mai 2024, au registre sont les signatures

Le Maire, Le secrétaire,

Gérard LABORDERIE Bernard GUILBOT